



DECISION DU MAIRE

N° 2026-0001

Objet : Indice cavité souterraine n° 249 – Centre bourg Saint Nicolas de la Taille

Le Maire de Saint Nicolas de la Taille,

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de EXPLOR-E en date du 12 novembre 2025,

Vu la conclusion et la proposition du bureau d'études EXPLOR-E,

Vu l'avis favorable de la DDTM en date du 19 décembre 2025,

DECIDE

Article 1 : la modification du périmètre de sécurité de l'indice 76627-249, conformément au schéma page 17 du rapport (plan ci-joint),

Article 2 : d'annexer aux fiches de l'indice le présent rapport d'investigation.

Article 3 : Mme la Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise aux services de l'Etat, ainsi qu'au service de l'urbanisme pour prise en compte.

Fait à Saint Nicolas de la Taille,

Le 26/01/2026



Le Maire
Michel CAVELIER

Schéma 10 : Proposition de modification du périmètre de sécurité de l'indice de cavité 76627-249

